

Inscription au MARCHE AUX PUCES et BRADERIE à Morschwiller-le-Bas le 24 MAI 2026

NOM:Prénom.....

Adresse :

Code postal..... Ville.....

N° de téléphone : E-mail

Titulaire de la pièce d'identité suivante : n° :

Nature :.....délivrée par :..... le.....

**Je sollicite la réservation d'un emplacement de 5 mètres linéaires
avec inscription + paiement par retour de courrier**
(Maximum autorisé selon la réglementation)

**EMPLACEMENT IDENTIQUE A L'AN DERNIER RESERVÉ
JUSQU'AU 28 MARS 2026**

Si vous voulez un autre emplacement téléphonez à partir du 16/4/2026 lors des permanences (mardi,
jeudi de 18h30 à 20h et samedi de 10h30 à 12h)

Au tarif de 15€ (privé) et de 20€ (professionnels)

EMPLACEMENT (RUE DU MOULIN) : N°.....

Ci-joint mon paiement (cocher la case correspondante) :

- Par chèque à l'ordre du Football Club de Morschwiller le Bas ☐

Cocher la case correspondante :

☐ **Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant**, ne vendre que des objets personnels et usagés
et ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation.

☐ **Vous êtes un professionnel – veuillez remplir la partie ci-dessous**

Votre type d'activité :

N° du registre de commerce.....

Profondeur de votre emplacement (2.5m maximum)

JE CONSERVE LE REGLEMENT JOINT QUE JE M'ENGAGE À RESPECTER.

(RAPPEL : La Gendarmerie Nationale peut être amenée à faire des contrôles)

Fait à.....le.....SIGNATURE:...

FORMULAIRE A RENVoyer au

FOOTBALL CLUB de Morschwiller le Bas
16, rue du moulin
68790 MORSCHWILLER-LE-BAS
Tél. : 03.89.32.18.59



FC MORSCHWILLER 1940

REGLEMENT DE LA BRADERIE ET MARCHE AUX PUCES

1. Selon les instructions préfectorales relatives aux marchés aux puces, chaque particulier signera l'attestation sur l'honneur (ci-jointe), n'occupera pas plus de **5 mètres** linéaires (profondeur 2,5 m. maximum) et les commerçants afficheront clairement la nature de leur commerce ainsi que le N° de registre, en sachant que **les transactions ne débiteront pas avant 6 heures du matin.**

Attention : La Gendarmerie Nationale peut être amenée à faire des contrôles.

2. L'attribution des emplacements numérotés se fait à la convenance des organisateurs, au vu du bulletin d'inscription dûment rempli et signé et moyennant paiement préalable des frais d'inscription,

3. Les sommes versées ne pourront être remboursées qu'en cas d'annulation de la manifestation.

4. Sauf dérogation expresse des organisateurs, n'est pas autorisée la vente de produits alimentaires, d'animaux vivants, ni de tout objet dont le négoce n'est généralement pas libre pour des raisons d'ordre public (hygiène, sécurité, décence etc.). Les organisateurs sont juges en la matière.

La vente de pâtisseries, sucreries, gâteaux, **HORS BOISSONS** (etc....) est possible sous certaines conditions et avec l'accord préalable des organisateurs.

5. L'exposition et la vente ont lieu sous la seule responsabilité de l'exposant et ne peuvent en aucun cas engager celle des organisateurs du football club de Morschwiller le Bas.

Selon l'usage, les exposants sont tenus d'observer les règles habituellement en vigueur, notamment en se munissant d'une pièce d'identité et /ou de leur carte de commerçant, en prévision d'un contrôle éventuel des autorités compétentes ou missionnées pour la circonstance.

6. Chaque exposant se verra attribuer un numéro d'emplacement qui lui indiquera le point d'accès à son emplacement. Une "**autorisation d'emplacement**" délivrée par le Maire et le club organisateur, portant les informations nécessaires et indispensables, sera transmise avant la manifestation à l'exposant qui devra la présenter au service d'ordre pour l'ouverture des barrières au point indiqué.

7. Les emplacements, situés en zone piétonne, sont disponibles à partir de 5h00 du matin (prière de ne pas se présenter avant). Les exposants pourront y accéder en voiture jusqu'à 7 heures. Au-delà, la circulation des véhicules pourra être limitée ou supprimée par les organisateurs, en raison de l'affluence. Le déchargement des marchandises doit s'effectuer rapidement et, sitôt terminé, **les voitures sont à garer selon les consignes données sur place par les organisateurs**, Chaque exposant aura rangé son véhicule avant toute transaction qui, rappelons-le, ne peut débiter en aucun cas avant 7 heures du matin.

En cas d'arrivée après 7h30 et pour des raisons de saturation et d'encombrement des rues, les Organisateurs se réservent le droit de changer votre emplacement (impossible d'accès) pour une autre place encore accessible. (Si possible)

Tarif dimanche : 20€ pour les privés et 40€ pour les professionnels

8. Les exposants doivent respecter scrupuleusement les limites du marquage au sol qui ménagent notamment aux riverains un accès à leur propriété et le passage de véhicules de secours en cas d'urgence.

9. En fin de journée, la clôture des ventes est fixée à **16h30 et aucun véhicule ne pourra sortir avant cette heure là, c'est-à-dire 16h30**, Les emplacements sont à libérer en état de propreté. **Aucun papier ou autre déchet ne doit être laissé sur place.**

10. Les participants voudront bien contribuer aux rapports de bon voisinage et à l'ambiance conviviale que les organisateurs veulent réserver à la manifestation.

11. Les réservations seront closes le **22 MAI 2026**. Seules celles accompagnées du règlement seront prises en considération.

Le comité du Football Club de Morschwiller le bas 1940